

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-27 du 23 Janvier 1982

chargeant le Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre de la Justice Populaire de l'intérim
du Camarade Tonakpon Gratien CAPO-CHICHI,
Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture
Populaire pour compter du 22 Janvier 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 22 Janvier 1982, le Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de
l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pendant l'absence du Camarade
Tonakpon Gratien CAPO-CHICHI.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREROU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MJP-MACP 6 PG/PPC 2
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DAN 2 INSJA 2
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB - FASJEP - BN 6 Préfets 6 BCP 1 JORPB 1.—

Le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
Populaire,

Le Ministre de l'Inspection
des Entreprises Publiques et Semi-
Publiques,

Michel ALLADAYE

Manassé AYAYI

Le Ministre du Plan; de la
Statistique et de l'Analyse
Economique

Aboubakar BABA-MOUSSA